

Danièle OBONO, députée de Paris
Mathilde PANOT, députée du val de Marne
Ugo BERNALICIS, député du Nord
Bénédicte TAURINE, députée de l'Ariège
Groupe « La France insoumise »

A l'attention de Rémy HEITZ,
Procureur de la République de Paris
Tribunal de Paris,
Parvis du Tribunal de Paris
75 859 PARIS Cedex 17

Paris, le 15 novembre 2019

Monsieur le Procureur de la République,

Nous, Mathilde Panot, Députée du Val-de Marne, Danièle Obono, Députée de Paris, Ugo Bernalicis, Député du Nord et Bénédicte Taurine, députée de l'Ariège tenons à porter à votre connaissance l'existence d'un fait pouvant constituer une infraction sur la base de l'article 40 du code de procédure pénale.

Mercredi 13 novembre 2019, lors d'une émission télévisée sur la chaîne LCI, M. Alain Finkielkraut a en effet tenu les propos suivants :

« violez, violez, violez. Voilà ! Je dis aux hommes : "violez les femmes". D'ailleurs je viole la mienne tous les soirs... mais tous les soirs. Elle en a marre, hein, elle en a marre. »

Vous pourrez facilement visualiser ces propos sur le site de LCI, tenus au bout d'1h 22 minutes de l'émission «La grande confrontation»¹.

Si le thème de celle-ci était justement « Toutes les opinions sont-elles bonnes à dire ? », nous considérons que cette invective de M. Finkielkraut peut avoir dépassé le statut d'opinion et constituer, à notre sens, un délit aux termes de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, recevez, M. le Procureur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Mathilde Panot

Danièle Obono

Ugo Bernalicis

Bénédicte Taurine



¹ <https://www.lci.fr/population/toutes-les-opinions-sont-elles-bonnes-a-dire-revivez-l-emission-la-grande-confrontation-sur-lci-2137629.html>